

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 novembre 1962

La séance est ouverte à onze heures.

LES BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU
COMITÉ PERMANENT

M. Nicholas Mandziuk (Marquette) dépose le premier rapport du comité permanent des bills privés en général et en propose l'adoption.

La motion est adoptée.

LES TRANSPORTS

MESURE VISANT À FAIRE RELEVER DE LA COMMISSION LES TRANSPORTEURS PAR EAU DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni) demande à présenter le bill n° C-84, visant à modifier la loi sur les transports et la loi sur les chemins de fer (transporteurs par eau de la Colombie-Britannique).

Des voix: Explications!

M. Barnett: Le bill a pour but d'établir des règlements à l'égard du transport par eau des marchandises et des passagers en Colombie-Britannique, dans l'intérêt du public. A cette fin, il propose que ce transport relève désormais de la compétence de la Commission des transports.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA PRELUDINE—EFFET NOCIF SUR LES
FEMMES ENCEINTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James E. Walker (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la nouvelle parue aujourd'hui selon laquelle il se peut que le gouvernement italien ait pris des mesures pour interdire la drogue connue sous le nom de prelude, et vu que le fabricant, C. H. Boehringer, d'Ingleheim, aurait déclaré qu'il serait préférable que les femmes au début d'une grossesse ne l'utilisent pas d'ici l'issue de l'enquête, le ministre a-t-il songé à inscrire la prelude à l'annexe H de la loi sur les aliments et drogues?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ma réponse à cette question est exactement la même qu'hier.

M. Walker: Je ne considère pas cela comme une réponse, monsieur l'Orateur, mais je veux poser une question complémentaire. Le ministre envisagera-t-il de prendre une telle disposition simplement pour mettre en garde le public d'ici l'issue de l'enquête.

L'hon. M. Monteith: Je m'en tiens toujours à ma première réponse.

M. Harry C. Hasley (Halton): Une question supplémentaire. Étant donné sa réponse, puis-je demander au ministre s'il avisera à présenter pour adoption le bill n° C-3 qui n'a pas encore subi la troisième lecture ou bien s'il songe à soumettre la question au comité?

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre annonce toujours la veille les travaux du lendemain.

LES PÊCHERIES

RECOMMANDATION TOUCHANT LES PÊCHES JAPONAISES DANS LE PACIFIQUE-NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Sait-il que la Commission internationale des pêches du Pacifique nord a recommandé que soit restreinte l'application du principe d'abstention afin de permettre aux pêcheurs japonais de faire la pêche dans le nord-est de l'océan Pacifique?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Oui, monsieur l'Orateur, je suis au fait de certaines décisions prises par la Commission, bien que celle-ci ne m'ait pas fait tenir aucune recommandation officielle. La question est fort compliquée, et je serai heureux de faire un rapport complet de la situation dès que la Commission me fournira des renseignements officiels. Je tiens à dire, pour le moment, que le traité n'a été aucunement modifié et que le principe d'abstention n'a pas changé. Ce n'est qu'une application du principe qui fait l'objet des pourparlers actuels.

M. Laing: Une question complémentaire. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que nous aurons l'occasion avant que le gouvernement accepte la recommandation, de